

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DEVE 47 Mise à disposition précaire de sites d'entraînement pour la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dans le Parc des Buttes Chaumont (19^e). Convention avec la Préfecture de Police.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code générale de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec le Préfet de police une convention de mise à disposition précaire de sites d'entraînement pour la Brigade des sapeurs-pompiers dans le Parc des Buttes Chaumont (19^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention avec le Préfet de Police dont le texte est joint à la présente délibération est approuvée. Madame la Maire de Paris est autorisée à la signer.

Article 2 : L'autorisation d'occuper le domaine public est consentie à titre gratuit.

Article 3 : La convention est conclue pour une durée de trois ans. A l'issue de cette période elle ne sera renouvelable que de manière expresse.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO